



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 99824

## Texte de la question

M. Bernard Depierre attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le rôle croissant du pharmacien comme prescripteur au service du patient. En effet, afin de garantir au patient le meilleur profit thérapeutique, il pourrait être utile de donner au pharmacien un accès élargi, strictement encadré au dossier personnel médicalisé lorsque certaines rubriques peuvent lui être utile pour le suivi thérapeutique. Par ailleurs, pour certaines maladies bien déterminées, le pharmacien pourrait autoriser la prescription. Il souhaiterait savoir si de tels aménagements sont envisageables à court terme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Depierre](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99824

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 11 juillet 2006, page 7237